

N° 15
11 mai 2018

<i>Présent(e)(s)</i>	Alain Martin, Président Jean-Marc Mazel, Président de la commission Kévin Jamin, Didier Gantier
<i>Assiste(nt)</i>	Marie-Christine Paitier, secrétaire
<i>Excusé(e)(s)</i>	Jean-Luc Lescouëzec

Les suivantes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission d'Appel du D.F.L.A dans un délai de 7 jours à compter de la publication de la décision.

1. Premières Absences des arbitres

La Section Administrative étudie les absences des arbitres.

Elle rappelle aux arbitres et aux clubs que des dispositions ont été approuvées et validées par le Comité de Direction du District à savoir : **toute première absence d'arbitre fera l'objet d'un match de non désignation** sans incidence financière pour son club d'appartenance.

Toute nouvelle absence non justifiée entrainera une sanction financière pour le club d'appartenance de l'arbitre.

Toute absence portera préjudice à l'arbitre concernant la possibilité de progression dans la hiérarchie de l'arbitrage.

Chaque arbitre doit impérativement faire parvenir en temps et en heure au Secrétariat Arbitres ses indisponibilités mensuelles afin que les désignations hebdomadaires soient réalisées.

Il est précisé que tout arbitre doit diriger au minimum 20 matchs par saison afin de compter pour son club, dans les conditions de couverture prévues à l'article 33 et suivants du Statut de l'Arbitrage, et que celui-ci ne soit pas pénalisé sportivement et/ou financièrement.

2. Examen des Dossiers

➤ **LACHMI Naïm (544923 Nantes Don Bosco)**

Lecture des faits reprochés :

- **Indisponibilités du 07 et 8 avril 2018 pour raison médicale.**
- **A jouer en D3 pour son club le 8 avril 2018**

Comportement incompatible avec les obligations de sa fonction (Article 39 du Statut de l'Arbitrage).

La section note l'absence non excusée du président du club.

Après audition de l'arbitre, la Section décide :

- Avertissement avec rappel aux devoirs de sa charge et à son devoir de réserve
- Amende de 80 € à l'encontre du club de Nantes Don Bosco pour absence non excusée d'un représentant du club à la commission.

➤ **LE BARS Corentin (509217 VERTOOU USSA)**

Lecture des faits reprochés :

- **Absences sur désignations des 4, 18 et 25 mars 2018**
- **Doute sur le certificat médical envoyé le 29 mars 2018**

La section note l'absence excusée de l'arbitre.

La Section maintient la non désignation à titre conservatoire

La Section précise que l'audition devra nécessairement avoir lieu lors du stage des arbitres de début de saison du 9 septembre 2018

En l'absence d'audition, la section prendra une sanction en application de l'article 39 du Statut de l'Arbitrage.

Date d'effet : 03.04.2018

➤ **EL FIAZ Abdeslam (500041 Nantes La Mellinet)**

Lecture des faits reprochés :

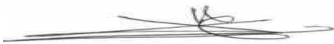
- **Non-respect des directives administratives**

Comportement incompatible avec les obligations de sa fonction (Article 39 du Statut de l'Arbitrage).

Après audition du Président du club et de l'arbitre lors de sa réunion du 21 mars 2018 et compte tenu des différents éléments au dossier, la section décide de ne plus désigner l'arbitre en compétition futsal.

Le Président
Jean-Marc Mazel

La secrétaire de séance
Marie-Christine Paitier



Type de dossier : Administratif						
Dossier :	17814562					
Date :	08/04/2018					
Personne :	2543205069	CARPENTIER Elie	Club :	502138	U.S. THOUAREENNE	
Motif :	20	1ère Absence non excusée sur désignation	Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	36	1 match de non désignation	21/05/2018			
Dossier :	17814540					
Date :	18/03/2018					
Personne :	410742088	LE BARS Corentin	Club :	509217	U.S. STE ANNE DE VERTOUC	
Motif :	21	2ème absence non excusée sur désignation	Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	20	Absence non excusée sur désignation	21/05/2018		50,00€	
Dossier :	17814543					
Date :	25/03/2018					
Personne :	410742088	LE BARS Corentin	Club :	509217	U.S. STE ANNE DE VERTOUC	
Motif :	50	3ème absence non excusée sur désignation	Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	20	Absence non excusée sur désignation	21/05/2018		50,00€	
Dossier :	17814711					
Date :	29/04/2018					
Personne :	2543983477	AKHMADOV Natig	Club :	514034	EL. DE GORGES	
Motif :	20	1ère Absence non excusée sur désignation	Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	36	1 match de non désignation	21/05/2018			
Dossier :	17814754					
Date :	29/04/2018					
Personne :	2543384455	LABART Romain	Club :	524921	L'ECLAIR DE CHAUVÉ	
Motif :	20	1ère Absence non excusée sur désignation	Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	36	1 match de non désignation	21/05/2018			
Dossier :	17814552					
Date :	24/03/2018					
Personne :	2543477611	LACHMI Naim	Club :	544923	DON BOSCO FOOTBALL NANTES	
Motif :	20	1ère Absence non excusée sur désignation	Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	36	1 match de non désignation	21/05/2018			
Dossier :	17839858					
Date :	11/05/2018					
Personne :			Club :	544923	DON BOSCO FOOTBALL NANTES	
Motif :	40	Absence a convocation	Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	40	Absence non excusée a convocation en commission	21/05/2018		80,00€	
Dossier :	17814718					
Date :	28/04/2018					
Personne :	2545765000	BENZEKHROUFA Ahmed	Club :	551545	ETOILE DU CENS NANTES	
Motif :	20	1ère Absence non excusée sur désignation	Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	36	1 match de non désignation	21/05/2018			

Dossier :	17814694				
Date :	22/04/2018				
Personne :	2543175825	GEFFLOT Killian	Club :	580442	F.C. CASTEL FIACRAIS
Motif :	20	1ère Absence non excusée sur désignation	Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	36	1 match de non désignation	21/05/2018		
Nombre de dossiers de type : Administratif : 9					